



Delais de reponse à une lettre recommandée

Par Visiteur

J'ai envoyé une lettre recommandée à mon employeur pour une demande de rupture conventionnelle le 07 06 10 receptionnée le 10 06 10 , je n'ai toujours pas de nouvelle , y a-t-il un délai de réponse ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai envoyé une lettre recommandée à mon employeur pour une demande de rupture conventionnelle le 07 06 10 receptionnée le 10 06 10 , je n'ai toujours pas de nouvelle , y a-t-il un délai de réponse ?

Non, absolument pas. Il peut très bien ne jamais répondre si le c?ur lui en dit. Probablement qu'il n'est pas intéressé par votre proposition. Faut reconnaitre que la rupture conventionnelle doit présenter un intérêt quelconque pour l'employeur.

Si vous n'êtes pas un mauvais salarié, il préférera ne rien faire ou vous laisser démissionner. Il n'a aucun intérêt à accepter une rupture conventionnelle qui entraine à sa charge le devoir de payer des indemnités.

Très cordialement.